

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 19 Décembre (19/12/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Colette ROLLET), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

17 – 19 décembre 2017

**17. OPAH – attribution d'une subvention communale à
l'Association Revivre 25 Rue Sainte Catherine 82200 Moissac
– 9 logements bail à réhabilitation complète et FART**

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

VU la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

VU la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

VU la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

VU la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

VU la délibération n° 25 du 15 décembre 2015 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : animation du dispositif, affermissement tranche conditionnelle 5 (dernière année),

VU la délibération n°16 du 09 février 2017 décidant la prolongation de la période de l'OPAH jusqu'au 31 Décembre 2017,

VU la demande de subvention en date du 06/12/2017 de l'ASSOCIATION REVIVRE propriétaire occupant, demeurant, 4 Boulevard des Poumadères 32600 l'Isle Jourdain

VU l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 20/09/2017, 26/10/2017, 21/11/2017 et 6/12/2017, de la commission d'accompagnement communale réunie en Mairie le 11/12/2017,

CONSIDERANT que l'ASSOCIATION REVIVRE, remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

CONSIDERANT, en effet, que l'ASSOCIATION REVIVRE met en œuvre des travaux de réhabilitation complète et de rénovation thermique au 25 rue Ste Catherine à Moissac pour un montant total de travaux subventionnables 724 754,30€ HT soit 775 325,54€ TTC

CONSIDERANT que la Ville de Moissac attribue une aide financière de 66 000€ pour les 9 logements dont 6 000€ de prime vacance pour 6 logements vacants

CONSIDERANT que sur la base d'un montant de travaux subventionnable de 724 754,30 € HT (éventuellement plafonné), le montant total des subventions allouées par les différents partenaires à l'ASSOCIATION REVIVRE est de 523 352,58 €

Récapitulatif

| | |
|--|---------------------------------------|
| Adresse immeuble | 25 rue Ste Catherine à Moissac |
| Montant total Travaux HT/Dépense subventionnable | 724754,30 € |
| Montant Travaux TTC | 775 325,54 € |
| Subvention de base ANAH | 434 852,58€ |
| ASE ANAH | 13 500,00 € |
| CD | 0 € |
| Région Eco chèques | 9000 € |
| Montant subvention Moissac | 66000 € dont 6000€ pour prime vacance |
| Total subventions | 523352,58 € |
| Reste à charge | 251 972,96 € |

(Pour information, Les subventions couvrent 67,5 % du montant de travaux TTC.),

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de verser à l'ASSOCIATION REVIVRE une subvention de 66 000 € dont 6 000€ de prime vacance conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

DIT que les crédits seront prévus au budget modificatif 2018,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme
Moissac le 21 décembre 2017

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :